

N°/Réf. : VM 17/148

Date de convocation :
24/01/2017

Date d'affichage :
26/01/2017

Nbre de conseillers :

En exercice	27
Présents	22
Votants	27

Objet :

FINANCES

**DEBAT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE ANNEE 2017**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BASSENS

L'an deux mil dix-sept,

Le 31 Janvier à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de

Monsieur Alain THIEFFENAT, Maire

Etaient présents

M. THIEFFENAT, M. CALLE, Mme ETELLIN, Mme MANIPOUD, M. DEMANGEOT, Mmes PAISANT, GAITAZ, MM. BESSON, GRANGEAT, Mme FOURNIER, M. THEOLEYRE, Mmes GAJA, GOUGOU, Mmes DEL MEDICO, PIENNE, BLANCHET, MM. REGE GIANASSO, DE BUTTET, COPPA, Mme RIGOLETTI, MM COCCHI, DUPENLOUX

Absents excusés

M. NANTOIS	pouvoir à	M. BESSON
M. MESSEGUEN	pouvoir à	M. THIEFFENAT
M. FACCHIN	pouvoir à	Mme GAITAZ
M. BURDIN	pouvoir à	M. COPPA
Mme CECCON	pouvoir à	Mme RIGOLETTI

M. REGE GIANASSO a été élu Secrétaire de séance.

Au cours de son exposé, M. CALLE, Adjoint aux finances, met l'accent sur les points principaux suivants :

- Maintien de l'évolution de la dette en contenant son capital s'élevant au 1^{er} janvier 2017 à 5 208 329, 33 € et représentant une dette par habitant de 1 250 €.
- Maintien de la pression fiscale sans augmentation des taux de fiscalité en 2017, mais en tenant compte d'une évolution des bases des taxes d'habitation et des taxes foncières de l'ordre de 4,50 % (dont 0,3 % pour l'inflation) pour tenir compte de l'occupation de nouveaux logements sur la commune.
- Proposition d'un budget de travaux d'investissements d'un million d'euros avec un recours probable à l'emprunt de 500 000 € maximum.

Le conseil municipal décide à l'unanimité (27 voix pour)

- DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2017 sur la base du rapport présenté par M. le Maire et M. CALLE.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Monsieur Alain THIEFFENAT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300318-20170131-148-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2017